

Atout énergie

Rapport d'activité 2006



Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

Editorial

En 2006, comme en 2005, le SIED 70 a dû faire évoluer ses statuts, d'une part pour répondre pleinement aux demandes nouvelles de ses adhérents (prestations de services, mise à disposition de services, co-maîtrise d'ouvrage), d'autre part pour être en conformité avec la loi. Ces nouveaux statuts, disponibles sur le site internet du SIED 70, ont été adoptés par délibération du Comité syndical le 29 mars 2006.



L'année 2006 a vu également l'implication de notre syndicat dans la maîtrise d'ouvrage de la demande d'énergie : distribution du guide d'économie d'énergie "Ma planète en tête" dans les 82 000 foyers des communes adhérentes, organisation d'un concours à l'intention des élèves des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} sur le thème de la protection des ressources naturelles et des économies d'énergie...

En 2006 également, les services du SIED 70 ont connu une évolution rendue possible grâce au développement de notre système informatique : nous avons en effet remplacé un emploi administratif par un emploi technique (novembre 2006). Ainsi le suivi technique des dossiers est réalisé désormais par 5 techniciens selon un découpage territorial qui tient mieux compte de la réalité de l'intercommunalité de notre département.

Il faut également retenir comme un fait marquant de 2006, l'important engagement du Conseil général de la Haute-Saône pour l'électrification rurale : 1 350 000 euros. Un investissement essentiel...

Enfin, comme chacun sait, en qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires EDF et SCICAE. Au cours de l'année 2006, le SIED 70 a formulé un certain nombre de remarques à ces concessionnaires suite notamment à des demandes d'élus ou de particuliers : déplacement, entretien d'ouvrages, tarification ou qualité de l'électricité, application du cahier des charges de concession, travaux...

En ce qui concerne les travaux que nous avons réalisés en 2006, on note une progression de 5% des investissements (par rapport à 2005) sur le réseau de distribution publique d'électricité. Par contre, les investissements en éclairage public ont baissé en 2006 et ceux correspondant au génie civil de télécommunications ont très légèrement augmenté.

A la lecture de ce rapport 2006, vous ne pourrez que constater avec nous le rôle essentiel de notre syndicat représentant 414 communes du département, mais il en reste 131 à convaincre...

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "René Bret".

René BRET,
Président du SIED 70

Le Comité syndical

Au 31 décembre 2006, le Comité était composé de 442 membres représentant les 414 communes adhérentes au SIED 70.

L'arrêté préfectoral du 10 mars 2006 a acté l'adhésion de la commune de LARIANS-ET-MUNANS, celui du 6 juillet 2006, l'adhésion des communes de AULX-LES-CROMARY, BOURGUIGNON-LES-MOREY, PERROUSE et VILLAFANS

Le Comité a été convoqué à 4 reprises au cours de l'année 2006 :

- 21 mars 2006 : quorum non atteint (154 membres présents) ;
- 29 mars 2006 : 94 membres présents ;
- 11 octobre 2006 : quorum non atteint (72 membres présents) ;
- 25 octobre 2006 : 137 membres présents.

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2^{ème} réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

Lors des 2 réunions où le Comité a pu valablement délibérer, ses délibérations ont porté sur les objets indiqués sur le tableau ci-après :

Date	Numéro	Objet
29 mars	1	Compte administratif du budget principal 2005
	2	Compte de gestion du budget principal 2005
	3	Reprise des résultats du budget principal de 2005
	4	Compte administratif du budget annexe "énergies renouvelables" de 2005
	5	Compte de gestion du budget annexe "énergies renouvelables" 2005
	6	Reprise des résultats du budget annexe "énergies renouvelables" de 2005
	7	Extension du périmètre syndical
	8	Transfert de compétences
	9	Evolution des statuts du SIED 70
	10	Budget primitif principal 2006
	11	Budget primitif annexe "énergies renouvelables" de 2006
25 octobre	1	Extension du périmètre syndical
	2	Transfert de compétence gaz
	3	Budgets supplémentaire de l'exercice 2006
	4	Crédit à court terme
	5	Orientations générales des budgets 2007

Le Bureau syndical

Au 31 décembre 2006, le Bureau du SIED 70 était composé de 13 membres :

Président :

- René BRET, Maire de MAILLEY-ET-CHAZELOT

Vice présidents :

- Maurice VERDER, Maire de CHASSEY-LES-MONTBOZON
- Raymond BILQUEZ, Maire de FRANCHEVELLE
- Jacques ABRY, Maire de LUZE

Secrétaire :

- Jacques THEULIN, Maire de VILLERS-LE-SEC

Secrétaire adjoint :

- André MYOTTE, Conseiller municipal à FROTEY-LES-VESOUL

Administrateurs :

- Jean-Claude GHETTINI, Conseiller Général, Maire de SAINT-SAUVEUR
- Frédéric LAURENT, Conseiller Général, Maire de MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAIS
- Michel WALLIANG, Conseiller municipal à RIOZ
- Robert MAGNET, Conseiller municipal à THIEFFRANS
- Annie CLERC, Maire de PONT-SUR-L'OGNON
- Robert BOURQUIN, Maire de COISEVAUX
- Jean-Noël GAUCHET, Conseiller municipal à QUERS

Le Bureau s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année : les 24 janvier, 21 février, 13 avril, 12 juillet, 26 septembre et 29 novembre 2006.

En application des délégations du Comité, le Bureau a délibéré sur les dossiers suivants :

Date	Numéro	Objet
24 janvier	1	Programme 2006 de travaux de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	2	Programme 2006 de travaux de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	3	Programme départemental 2006
	4	Programme syndical de travaux 2006
	5	Les cas particuliers des participations financières du SIED 70
	6	Les compétences optionnelles du SIED 70
	7	Guide et concours "Ma planète en tête"
	8	Recrutement d'un technicien
	9	Présentation des comptes de l'année 2005

Date	Numéro	Objet
21 février	1	Programme 2006 de travaux de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	2	Programme 2006 de travaux de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	3	Programme départemental 2006
	4	Programme syndical de travaux 2006
	5	Départ de M. PONCHON, Receveur syndical
	6	Transformation d'u poste de chargé d'opérations en poste de technicien supérieur territorial
	7	Modalités d'intervention du SIED 70 dans le cadre de ses compétences optionnelles
13 avril	1	Programme 2006 de travaux de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	2	Programme 2006 de travaux de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	3	Programme syndical de travaux 2006
	4	Recrutement d'un technicien supérieur
	5	Création d'un poste d'agent technique qualifié
	6	Maintenance du logiciel Magnus
	7	Congrès de la FNCCR
	8	Règlement pour la desserte des lotissements
12 juillet	1	Participation du SIED 70 pour mariage et naissance
	2	Création d'un poste de chargé d'opérations principal
	3	Suppression d'une poste de technicien supérieur territorial
	4	Participation du SIED 70 pour les pylônes de téléphonie mobile
	5	Participations financières du SIED 70/cas particuliers
	6	Programme 2006 de travaux de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	7	Programme 2006 de travaux de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	8	Programme 2006 de travaux de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	9	Programme départemental 2006
	10	Programme syndical de travaux 2006
	11	Location d'un terrain à JASNEY
	12	Location d'un terrain à FOUGEROLLES
	13	Fournitures matériel d'éclairage public
	14	Modalités d'intervention du SIED 70 pour les chaufferies
26 septembre	1	Programme 2006 de travaux de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	2	Programme 2006 de travaux de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	3	Programme départemental 2006
	4	Programme syndical de travaux 2006
	5	Budgets 2006
	6	Renouvellement des contrats d'assurance
	7	Mesures concernant le personnel
	8	Concours WWF "l'Appel des enfants pour l'environnement"

Date	Numéro	Objet
29 novembre	1	Transfert de compétence pour la chaufferie au bois de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
	2	Programme 2006 de travaux de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	3	Programme 2006 de travaux de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification
	4	Programme départemental 2006
	5	Programme syndical de travaux 2006
	6	Indemnité du Receveur syndical
	7	Conventions avec l'association des communes forestières
	8	Ristourne sur les chèques déjeuner
	9	Création d'un poste d'adjoint administratif
	10	Création d'un poste d'ingénieur territorial EnR

Le détail des délibérations du Bureau et du Comité fait l'objet d'une communication régulière aux communes par l'intermédiaire du recueil des actes administratifs, disponible également sur le site internet du SIED 70 : www.sied70.fr.

Les faits marquants de 2006

A) L'évolution des statuts du SIED 70

Fin 2005, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône a demandé au SIED 70 de mettre en conformité ses modalités d'intervention qui doivent s'exercer dorénavant selon les dispositions suivantes :

1/ le transfert de compétence : C'est le dispositif normal de fonctionnement des EPCI **appliqué** par le syndicat aux compétences d'une part, obligatoires, "service public de l'électricité" transféré par l'ensemble des communes adhérentes et, d'autre part, aux compétences optionnelles "service public du gaz", "éclairage public" et "énergies renouvelables".

2/ Les prestations de services : Dans le cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage prévus par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) du 12 juillet 1985 modifiée, les missions exercées actuellement par le SIED 70, à confirmer par les mandats, sont les suivantes :

- définition des conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés ;
- réalisation en partie ou en totalité par les services du SIED 70 des études d'avant-projet ;
- transmission au maître d'ouvrage pour validation, des documents d'études avec possibilité de surseoir à son projet à chacune des étapes ;
- gestion administrative (demandes d'autorisation) et comptable (encaissement des subventions) de l'opération ;
- gestion administrative et technique de l'intervention de France Télécom dans le cadre de l'article L2224-35 du CGCT et de la convention du 5 octobre 2005 entre cette entreprise et le SIED 70 ;

- sélection des prestataires et passation des marchés de travaux ;
- contrôle de l'activité des prestataires ;
- gestion des contentieux avec les prestataires.

3/ La mise à disposition de services : En application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, le SIED 70 peut, à la demande de ses adhérents et après qu'une convention ait été établie entre le SIED 70 et l'adhérent, mettre à disposition de cet adhérent, du personnel du syndicat. Cette disposition permettrait de mutualiser les services du syndicat dans ses domaines de compétences.

4/ La co-maîtrise d'ouvrage : Les travaux d'éclairage public et de construction de génie civil de communications électroniques qui sont exécutés en coordination avec des travaux d'électrification relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIED 70, peuvent être exécutés par le SIED 70 en qualité de mandataire, selon les dispositions de la co-maîtrise d'ouvrage définie à l'article 2-II de la loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée.

Lorsque le SIED 70 intervient en qualité de prestataire de services, les collectivités qui souhaitent lui confier ces prestations de services doivent respecter les dispositions prévues par le Code des marchés publics. Ainsi, lorsque le montant des frais relevant des prestations du SIED 70 est supérieur à 4 000 €, la collectivité doit avoir procédé à la mise en concurrence prévue par l'article 28 du Code des marchés publics.

Les nouveaux statuts, disponibles sur le site internet du SIED 70 : www.sied70.fr à l'adresse :

<http://www.sied70.fr/ressources/documents/Statuts2006.pdf>, ont été adoptés par délibération du Comité syndical du 29 mars 2006. Après que la majorité qualifiée des communes adhérentes ait approuvé cette décision du Comité, ces nouveaux statuts ont fait l'objet de l'arrêté n° 1719 D1/I/2006 1719 du 6 juillet 2006 de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône.

B) Les conséquences de ces modifications statutaires

Par délibération n° 1 du 26 juillet 2006, le Bureau du SIED 70 a décidé que le syndicat financerait dorénavant intégralement les prestations qu'il fournit à ses adhérents en génie civil de communications électroniques, comme c'était déjà le cas depuis un certain temps pour les travaux d'éclairage public. En contrepartie, puisqu'il était nécessaire de compenser cette baisse de recettes, le Bureau syndical a décidé de diminuer le taux des aides qu'il apporte aux travaux d'éclairage public. Le tableau ci-après précise ces nouvelles modalités

PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70

sur les travaux d'investissement réalisés sur le réseau syndical d'électricité (1)
et les installations communales d'éclairage public (2) et le génie civil de communications électroniques

Conditions cumulatives		Participations financières du SIED 70			
Effort fiscal (EF) des communes	Pour les communes rurales (4) : perception de la taxe sur l'électri- cité	en pourcentage de l'assiette subventionnable (3)			Travaux de génie civil de communi- cations électroniques
		Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité		Travaux d'éclairage public dont le mon- tant total mandaté est supérieur à 1 500 € (6)	
		Programme syndical principal d'amélioration esthétique du réseau public d'électricité (5)	Autres travaux		
EF > 0,60	non	45%	25%	7%	(7)
0,45 < EF <= 0,60	non	42%	20%	5%	
EF <= 0,45	oui	40%	15%	3%	

(1) Sauf pour les extensions nécessaires à l'électrification d'installations techniques autres que communales ou inter-communales et les aménagements esthétiques dont le demandeur n'est pas une collectivité territoriale où les taux de participation du SIED 70 sont fixés au cas par cas par le Bureau syndical.

(2) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :

- des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique) et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public,
- des illuminations temporaires ou permanentes des voies et monuments.

(3) L'assiette de la participation du SIED 70 est égale au montant total hors taxes des travaux restant normalement à la charge des demandeurs, c'est à dire déductions faites des subventions (Fonds européens, Fonds d'amortissement des charges d'électrification, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, concessionnaires,...).

(4) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants.

(5) Le programme est déterminé en fonction des montants subventionnables, au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financier des demandeurs avec un plafond annuel subventionnable par commune de 60 000 €. Au-delà de 60 000 €, le SIED 70 participe dans les conditions de la colonne "autres travaux" ci-contre.

(6) Le taux est de 0 % pour tous les travaux dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 €. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie de travaux de l'intégralité des frais internes de maîtrise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

(7) La participation du SIED 70 est égale pour cette catégorie de travaux à l'intégralité des frais internes de maîtrise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

Ces modifications dans la relation entre les maîtres d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le SIED 70, ont également modifié les procédures d'achat des matériels d'éclairage public. Les dispositions retenues par le Bureau du SIED 70 – délibération n° 13 du 12 juillet 2006 – pour ces fournitures, compte tenu des nouvelles modalités d'intervention du syndicat sont les suivantes :

1/ Relation entre le maître d'ouvrage et le SIED 70 : Une convention précisant les modalités de réalisation des travaux est signée entre les 2 parties.

2/ Devis : Les fournisseurs, avec lesquels le SIED 70 est en relation constante, lui adressent régulièrement des barèmes de prix pour les matériels courants et le SIED 70 consulte pour les autres matériels.

3/ Choix des fournitures : Le maître d'ouvrage décide des matériels à installer en fonction des critères esthétiques et techniques qu'il aura souhaité.

4/ Marché : Le choix fait, un marché à procédure adaptée, selon un cadre établi par les services du SIED 70 est établi entre les 3 parties : le maître d'ouvrage, le SIED 70 et le fournisseur. Lorsque le montant global estimatif de l'opération d'éclairage public concernée (travaux et fournitures) est supérieur à 90 000 €, les services du SIED 70 proposent au maître d'ouvrage une consultation spécifique pour la fourniture de ces matériels et établissent le dossier de consultation.

5/ Paiements : Le SIED 70 règle les fournisseurs et transmet – comme actuellement – au maître d'ouvrage un décompte global des sommes dues.

C) L'implication du SIED 70 dans la maîtrise de la demande d'énergie

Après que la décision de principe ait été prise fin 2005, le guide d'économie d'énergie "Ma planète en tête" a été distribué dans environ 82 000 foyers de 475 communes (les communes adhérentes et quelques autres que la Poste, qui avait été retenue pour effectuer cette distribution, n'a pu séparer des communes adhérentes dans la distribution).

Ce guide qui, bien entendu, est toujours d'actualité peut être consulté sur le site internet du syndicat à l'adresse suivante : <http://www.sied70.fr/ressources/actualites/116/Guide%20SIED%2070%20ma%20planete%20en%20tete.pdf>

Cette action du SIED 70 qui a représenté un budget d'environ 21 000 €, n'aurait pu être menée sans l'appui financier des partenaires du syndicat dans cette opération : les conseils régional de Franche-Comté et général de Haute-Saône, l'ADEME, EDF et le Crédit agricole de Franche-Comté.

Elle a été suivie par un concours organisé nationalement à l'intention des élèves des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} sur le thème de la protection des ressources naturelles et des économies d'énergies. Il s'agissait de créer un blog décrivant une action ou un projet relatif à ce thème.

A l'issue du concours, les classes de CM1/CM2 de l'école Louis Pergaud de Port-Sur-Saône et la section IDD des classes de 5^{ème} du collège Gaston Ramon de Dampierre-Sur-Salon ont été classées respectivement 1^{ère} et 2^{ème} et la remise des récompenses a eu lieu le 19 juin 2006.



Le groupe devant le siège du SIED70



La présentation du SIED 70 par le Président BRET s'est déroulée dans l'amphithéâtre de l'IUT

D) Le suivi informatique des dossiers

L'année 2006 a été marquée par la mutation à partir du 15 novembre 2006 de la base de données du logiciel "Access" de Microsoft vers le logiciel "Windev" de PC Soft dont le siège social est basé à Montpellier. Cet important travail, effectué en interne par Dominique BILLET, l'informaticien du syndicat, était devenu nécessaire à cause, d'une part, de l'importance des données contenues sur cette base et, d'autre part, de la plus grande facilité de Windev à poursuivre le développement des correspondances et des suivis financiers des travaux et des marchés.

La base de données du syndicat, contient les données relatives aux communes, maires et délégués permettant d'établir des publipostages et, notamment également la liste des participants à chaque réunion du Comité. Elle contient environ 600 rubriques concernant les travaux traditionnels, les valeurs de toutes les factures et recettes correspondant à ces travaux. Elle intègre 219 modèles de lettres types qui se complètent automatiquement à partir des données enregistrées sur la base et se classent dans le dossier informatique correspondant à chaque opération.

Cette automatisation des tâches administratives a permis le remplacement d'un poste d'agent administratif par un emploi de technicien selon une décision du bureau syndical du 26 septembre 2006 et donc de créer un secteur géographique supplémentaire.

E) Les services du SIED 70

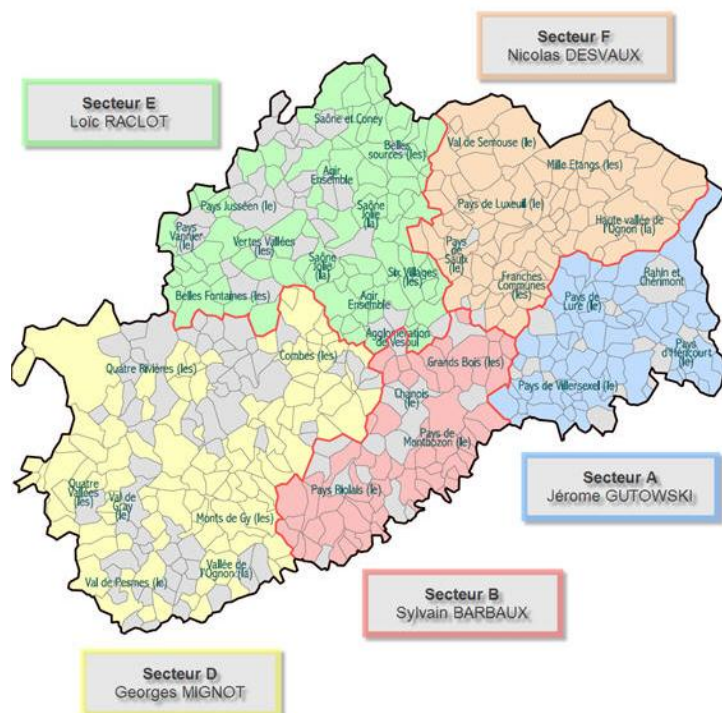
Cette année 2006 a vu le remplacement de 3 agents du syndicat. Deux agents, Monsieur Fabien GAUTHEROT et Madame Dominique GRANDADAM ont démissionné pour convenances personnelles respectivement à compter des 30 septembre et 31 octobre 2006. S'agissant du troisième, son contrat qui expirait au 28 février 2006 n'a pas été renouvelé.

Ces 3 personnes ont été remplacées par l'embauche de Messieurs Nicolas DESVAUX, Loïc RACLOT et Jérôme GUTOWSKI respectivement les 3 avril, 23 octobre et 20 novembre 2006.



photo de l'équipe du SIED 70

Monsieur Sylvain BARBAUX, qui a été reçu au concours des techniciens territoriaux a été nommé comme technicien territorial stagiaire le 15 mars 2006. Il a suivi, à compter de cette date et au cours de cette année 2006, des stages de formation d'une durée de 3 mois.



Le développement de l'informatisation précisé ci-dessus a permis au Bureau syndical de décider de remplacer un emploi administratif par un emploi technique en novembre 2006. Ainsi le suivi technique des dossiers est, depuis cette date, réalisé par 5 techniciens selon le découpage territorial de la carte ci-dessus.

F) L'important engagement financier du département de la Haute-Saône pour l'électrification rurale

Après avoir constaté que le nombre des dossiers d'électrification rurale en attente de financement continuait de croître, malgré le crédit de 350 000 € voté en 2005, c'est au total 1 350 000 € que le Conseil général a décidé d'attribuer à l'électrification rurale du département en 2006. En effet, compte tenu de l'importance du nombre de nouvelles constructions, des besoins d'électrification de ces nouvelles habitations et des mises à niveau des réseaux existants réclamées en 2005 et avant, il est vite apparu que les crédits du fonds d'amortissement des charges d'électrification (le Facé), que gère le Conseil général de Haute-Saône, seraient insuffisants en 2006.

Si quelques dossiers de renforcement du réseau d'électricité, étudiés en 2005 et avant, ont pu être financés et réalisés en 2006, les travaux relevant des autres dossiers et des nouvelles insuffisances décelées dans le courant de l'hiver 2005-2006 n'ont pu être entrepris faute du financement nécessaire.

A noter que la majeure partie de ces aides du département ayant été votée en juin (500 000 €) et novembre (800 000 €), les travaux correspondants seront terminés pour leur majorité dans le courant de l'année 2007.

Le contrôle des concessionnaires

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Au cours de l'année 2006, le SIED 70 a formulé un certain nombre de remarques aux concessionnaires suite notamment à des demandes d'élus ou de particuliers. Ces suivis ont fait l'objet de 67 dossiers se répartissant selon les thèmes indiqués ci-après :

- ▶ déplacement d'ouvrages : 16
- ▶ entretien d'ouvrages : 7
- ▶ tarification de l'électricité et des raccordements au réseau : 1
- ▶ qualité de l'électricité : 6
- ▶ application du cahier des charges de concession : 16
- ▶ travaux des concessionnaires : 12
- ▶ autres motifs : 9.

On trouvera ci-après le texte de la lettre que le Président BRET a adressée au directeur d'EDF Réseau Distribution Est à l'issue de cette année 2006 de contrôle :

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport de contrôle du service public de distribution de l'énergie électrique sur le territoire syndical que l'agent du syndicat, à qui j'ai confié cette mission, m'a récemment remis.

Je tiens tout d'abord à vous faire remarquer que 2 demandes essentielles et déjà formulées, n'ont toujours pas trouvé leur réponse en 2006.

Il s'agit tout d'abord de la nature des travaux réalisés par votre entreprise et du détail de leur réalisation, nécessaire à la vérification du respect de vos engagements en matière d'environnement.

Il est anormal qu'après 10 années d'application du cahier des charges de concession, vous annonciez des taux sans pouvoir indiquer leurs bases de calcul. En outre, vos engagements fixés à l'article 4-B de l'annexe 1 au cahier des charges n'ont pas été respectés dans 2 zones, comme il est précisé à la page 18 du rapport.

Afin de montrer l'attachement d'EDF au respect des dispositions contractuelles, il m'apparaît nécessaire que tout manquement constaté fasse l'objet d'un abondement de la contribution de votre entreprise prévue à l'article 8 du cahier des charges.

Je vous propose de constater la différence des coûts entre la solution retenue et celle qui aurait dû être envisagée pour respecter les dispositions contractuelles et d'affecter cette différence d'un coefficient égal à :

6 pour les travaux réalisés dans les périmètres définis à l'alinéa 4 de l'article 8 du cahier des charges;

3 pour les opérations situées dans les périmètres définis à l'alinéa 5 de ce même article;

1,5 pour celles des périmètres visés à l'alinéa 6.

Cette disposition pourrait s'appliquer aux opérations de Valay et Fougerolles qui ont entraîné ce non respect des engagements en 2005 et être entérinée dans le prochain avenant quinquennal évoqué par Monsieur RODRIGUEZ dans la lettre qu'il m'a adressée le 9 octobre dernier.

Le deuxième point concerne la valeur des immobilisations effectuées par votre entreprise sur les ouvrages réalisés par le syndicat et sur ceux exécutés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF. Par lettre du 6 janvier dernier, je vous demandais de fournir à l'agent de contrôle du syndicat les éléments en vue de comparer les valeurs des ouvrages réalisés par votre entreprise aux valeurs obtenues à partir du barème que vous utilisez pour valoriser les ouvrages exécutés par le SIED 70 qui conduit à une sous estimation de ces coûts d'environ 40%. Cette demande qui a été confirmée à plusieurs reprises n'a pas trouvé de suite aujourd'hui, comme les éléments demandés concernant les nouveaux ouvrages entrés dans la concession en 2005.

Cette situation, qui conduit à minorer systématiquement de manière très conséquente le niveau d'investissement des collectivités concédantes dans le réseau de distribution d'électricité aurait en effet, si le contrat de concession devait être interrompu avant son terme normal, des conséquences financières très préjudiciables pour le SIED 70 et à travers lui pour les communes qui y adhèrent. Ces effets seraient d'autant plus importants s'il était constaté, dans le même temps, que les coûts des investissements financés par EDF étaient majorés, comme cela a pu être vérifié par d'autres autorités concédantes.

A l'heure où la mise en concurrence des concessions locales de distribution d'électricité est largement évoquée comme une probabilité à l'horizon de quelques années, le SIED 70 se trouverait en effet, en cas d'interruption anticipée du contrat de concession, redevable, vis à vis de son concessionnaire actuel, d'une soulte considérable qui résulterait, précisément, du déséquilibre entre la valorisation du patrimoine immobilisé aux droits du concessionnaire et la valorisation du patrimoine immobilisé aux droits du concédant.

Compte tenu des bonnes relations que nous avons créées depuis votre nomination à la tête d'EDF Réseau Distribution Est, il m'apparaît nécessaire aujourd'hui de fixer le 1^{er} mars 2007 comme date limite à partir de laquelle j'entrerai dans la phase prévue par l'article 32-D du cahier des charges de concession. Pour cette date vous aurez donc à fournir à l'agent de contrôle du syndicat les informations suivantes :

Pour les ouvrages réalisés par EDF en 2004 et 2005 :

- . La liste des opérations (commune et désignation des travaux),
- . Le détail des travaux réalisés, en joignant soit, les plans de récolement, soit une description détaillée des travaux à partir de . La liste jointe à ma lettre du 6 janvier 2006 de désignation des ouvrages, utilisée par EDF pour valoriser les ouvrages réalisés par le SIED 70,
- . Le détail des opérations réalisées par votre entreprise en 2005, avec les longueurs d'ouvrages pour chacun des périmètres définis aux alinéas a), b) et c) de l'article 4 B de l'annexe 1 au cahier des charges de concession.

Pour les ouvrages réalisés par le SIED 70 :

- . Le tableau complété des ouvrages réalisés en 2004 et annexé à ma lettre du 6 janvier 2006,
- . La liste des ouvrages entrés en concession en 2005, avec, soit les références des opérations du syndicat, soit les quantités retenues par EDF pour valoriser chacun de ces ouvrages.

S'agissant des investissements réalisés en 2005 par EDF au titre du renouvellement des ouvrages, qui se sont élevés à environ 430 000 € représentant moins de 20% de ceux réalisés en 2004, ils ne sont pas à la hauteur des attentes des usagers en qualité de la fourniture, notamment dans le secteur de Rioz où la population et l'activité économique s'y sont notablement accrues. Les critères de qualité fixés au contrat ne sont en effet pas respectés puisque des usagers ont subi en 2005, plus de 6 heures de coupures ou plus de 70 microcoupures. Je souhaiterais, à cet égard, que vous puissiez dresser un plan pluriannuel des investissements à envisager au titre de l'amélioration de cette qualité d'électricité.

Un premier pas, indispensable pour mesurer la qualité de ces réseaux, passe par leur bonne représentation graphique, ce qui n'est pas actuellement le cas, au vu des plans que vous transmettez au syndicat. Je vous précise que nous n'avons toujours pas reçu les plans de Franche-Comté Sud réclamés depuis septembre 2006 et cela, malgré plusieurs relances. Il conviendrait que vous vous attachiez à ce que les tracés des réseaux soient plus précis, que ces plans renseignent sur la nature et la section des conducteurs et précisent les noms des postes de transformation.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : René BRET

Pour de plus amples informations sur ce contrôle de 2006, il est précisé que le rapport est en ligne sur le site internet du SIED70 : www.sied70.fr. à l'adresse suivante :

<http://www.sied70.fr/ressources/documents/rapports/RC/contrôle%20de%20concession%202006.pdf>

Les investissements du SIED 70

A) Les travaux traditionnels

Pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, les investissements sont en progression d'environ 4,95% par rapport à ceux réalisés de 2005. Comme le montre le tableau ci-dessous, il existe d'importantes distorsions entre les montants de travaux réalisés au titre des 5 programmes de financement.

Programme	2005	2006	Ecart 06/05
Installations - programme Facé AB (1)	2 714 944,09 €	2 203 102,82 €	-18,9%
Installations - programme Facé S (2)	26 524,20 €	117 633,42 €	343,5%
Installations - programme Facé C (3)	1 420 678,65 €	1 166 010,14 €	-17,9%
Installations - programme Départemental (4)	42 632,44 €	543 003,03 €	1173,7%
Installations - programme Syndical (5)	1 065 775,02 €	1 501 404,67 €	40,9%
Totaux	5 270 554,40 €	5 531 154,08 €	4,9%

- (1) la tranche AB du Facé (fonds d'amortissement des charges d'électrification) est réservée à certains travaux d'extensions et de renforcement du réseau d'électricité,
 (2) la tranche S du Facé se rapporte à la sécurisation des réseaux aériens en fils nus,
 (3) la tranche C du Facé subventionne les travaux d'amélioration esthétique des réseaux existants de distribution publique d'électricité,
 (4) le programme départemental est financé par le Conseil général (aide exceptionnelle pour 2006 de 1 350 000 €,
 (5) ce programme syndical regroupe tous les autres travaux, non subventionnables par le Facé ou le Département),
 (1) (2) (3) et (4) ces aides sont attribuées par le Conseil général dans les conditions de la fiche A7 du guide des aides.

Les investissements en éclairage public ont baissé en 2006 et ceux correspondant au génie civil de télécommunications ont légèrement augmenté comme le montre le tableau ci-dessous :

Programme	2005	2006	Ecart 06/05
Programme éclairage public	1 468 721,29 €	1 334 810,04 €	-9,1%
Programme de génie civil télécom.	590 511,71 €	599 106,57 €	1,5%
Totaux	2 061 238,00 €	1 935 922,61 €	-6,1%

Sur les 5 dernières années, en monnaie courante, les investissements réalisés dans chaque catégorie de travaux sont représentés par le tableau ci-après :

Année	Distribution d'électricité (en euros)	Eclairage public (en euros)	Génie civil de télécommunications (en euros)	Totaux (en euros)	Evolution par rapport à l'année précédente
2000	4 056 126,21	535 296,82	374 525,14	4 965 948,17	34%
2001	4 531 356,57	800 146,62	530 530,92	5 862 034,11	18%
2002	3 771 703,04	1 352 252,81	478 709,91	5 602 665,76	-4%
2003	5 441 894,32	1 450 779,94	663 380,20	7 556 054,46	35%
2004	6 608 383,80	2 072 110,86	1 087 103,96	9 767 598,62	29%
2005	6 381 046,90	1 481 403,79	606 197,96	8 468 648,65	-13%
2006	6 208 833,51	1 334 810,04	599 106 ,57	8 142 750,12	-4%

Si les travaux d'investissement indiqués ci-dessus ont diminué de seulement 4% par rapport à 2005, les travaux terminés au cours de l'année 2006 ont nettement baissé en 2006 comme le montre les prix hors TVA figurant sur le tableau ci-après :

Nature des travaux terminés et leurs financements	2005	2006	Ecart 06/05	Ecart %
Travaux d'électrification rurale financés par le Facé	4 384 021 €	2 524 414 €	-1 859 607 €	-42,4%
Autres travaux d'électrification	1 131 088 €	1 118 372 €	-12 716 €	-1,1%
Travaux d'éclairage public	1 498 726 €	1 019 627 €	-479 099 €	-32,0%

Cette différence est due au retard, d'une part, entraîné par le renouvellement des personnels du syndicat (3 agents), la période de stage d'un 4^{ème} agent et, d'autre part, de certaines entreprises à transmettre les documents administratifs, nécessaires au solde des dossiers, après que les travaux aient été terminés sur le terrain.

Le détail des travaux réalisés par le SIED 70 au cours de l'année 2006 figure en annexe.

B/ Le service des énergies renouvelables

Aucun investissement n'a été réalisé dans le cadre des compétences transférées dans ce domaine. Le dossier de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin est resté dans l'attente de l'accord de l'aide du FEDER, qui n'a été validé que le 15 décembre 2006 alors que la demande initiale datait du 25 octobre 2005. Les 2 autres dossiers : Fresse et Angirey, sont restés au stade des pré-études.

Opérationnel depuis le 18 juillet 2005, date de l'arrivée du Chargé de mission, le service "énergies renouvelables" (EnR) du SIED 70 a assuré la recherche de sites potentiels d'implantation de nouvelles chaufferies bois en établissant des contacts privilégiés avec les représentants de diverses collectivités.

Pas moins de 25 dossiers sont à ce jour actifs, parmi lesquels des demandes formulées par :

1/ des EPCI

- Communauté de communes du **Val de Pesmes** : pré-étude Ajena rendue en décembre 2005. La communauté souhaite transférer sa compétence au SIED 70, mais cette décision est contestée par la Préfecture départementale le 27 mars 2006,
- Communauté de communes du **Val de Semouse** : suivi de faisabilité en juillet 2005 sur le site de la Petite Charme (Corbenay), projet temporairement suspendu par le maître d'ouvrage,
- Communauté de communes des **Combes** : suivi de faisabilité à Scey-Sur-Saône en juillet 2005,
- Communauté de communes du **Pays Jusséen** : avec une convention de Conduite d'opération signée le 28 août et une aide PRODENER notifiée le 18 décembre 2006 pour un projet à Jussey,
- Communauté de communes des **Belles Fontaines** : avec une convention de Conduite d'opération signée le 25 juillet et une aide PRODENER notifiée le 18 décembre 2006 pour un projet à Combeaufontaine,
- Communauté de communes "**Agir ensemble**" : visite d'installations à Auxon, démarrage d'une faisabilité à Senoncourt,
- Communauté de communes du **Pays Riolois** : premiers contacts pour la construction d'une maison de pays avec chauffage au bois en novembre 2005. Pour des raisons budgétaires et de calendrier, le projet est abandonné par information du 28 novembre 2006,
- **SIVU des Ecoles** – Saint Germain : visite d'installations le 6 mai 2006 et propositions d'une convention de conduite d'opération le 30 mai 2006. Une faisabilité est programmée avec le cabinet ENERGICO (Mulhouse).

2/ des communes

2/1 Pour initier des études de faisabilité :

- Angirey avec un transfert de compétence décidé par délibération municipale le 21 février 2006,
- Champey,
- Champlitte,
- Gy,
- Germigney,
- Larians-et-Munans,
- Montcey,
- Noidans-le-Ferroux,
- Passavant-la-Rochère,
- Raddon-et-Chapendu avec une convention de conduite d'opération en cours,
- Ronchamp.

2/2 Pour assurer le suivi de faisabilité en cours en vue d'investissements :

- Amance, avec une convention de Conduite d'opération signée le 2 novembre et une aide PRODENER notifiée le 18 décembre 2006,

- Breurey-lès-Faverney avec une convention de Conduite d'opération signée le 13 octobre et une aide PRODENER notifiée le 18 décembre 2006,

2/3 Pour présenter des dossiers d'investissement au PRODENER et FEDER et suivre les études de maîtrise d'œuvre :

- Loulans-Verchamp avec une convention de mandat signée le 17 mai 2006,
- Dampierre-sur-Linotte avec une convention de mandat signée le 16 mars 2006,
- Fresse avec un transfert de compétence décidé par délibération municipale le 17 février 2006,
- Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin avec un transfert de compétence décidé par délibération municipale le 17 février 2006,
- Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin avec un transfert de compétence décidé par délibération municipale et accord du Conseil syndical du 4 avril 2006.

2/4 Pour assurer un suivi de travaux et de mise en route :

- Breuchotte avec une convention de mandat signée le 4 avril 2006,
- Haut-du-Them-Château-Lambert avec une convention de mandat signée le 24 novembre 2006.

Les travaux réalisés en 2006

► Le renforcement des réseaux ruraux d'électrification

Ces travaux sont nécessités par l'insuffisance des réseaux à délivrer une électricité en quantité et qualité de tension suffisantes. Ces travaux sont financés grâce à une aide du fonds d'amortissement des charges d'électrification et également du SIED 70.

Ces travaux consistent en le remplacement de câbles à basse tension par d'autres plus gros, l'augmentation de la capacité des transformateurs existants ou l'installation de nouveaux postes de transformation et leur raccordement aux réseaux à moyenne et basse tension, ou bien encore la création de nouveaux réseaux afin de réduire la distance ou la charge électrique du réseau entre les usagers et les postes de transformation qui les alimentent.

Liste des travaux de renforcement terminés en 2006

Commune	Lieu ou nature des travaux
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	issu du poste "Route de Saint-Loup"
ARPENANS	issu du poste "Vergers Tisserand"
BOULOT	issu du poste "Pommeraié"
CLAIREGOUTTE	issu du poste "Breuchotte H61"
CORDONNET	issu du poste "Marchaude"
FAYMONT	issu du poste "Communal"
MAGNONCOURT	issu du poste "Communal"
MAGNY-VERNOIS	issu du poste "Sertobas"
MONTESSAUX	issu du poste "Communal"
NEUVELLE-LES-CROMARY	issu du poste "Village"
NEUVELLE-LES-LURE (LA)	issu du poste "Communal"
NOROY-LE-BOURG	issu du poste "Breuil"
PLANCHER-BAS	issu du poste "Malbazin"
SERVANCE	issu du poste "Monthury"
VILLERS-SUR-PORT	issu du poste "Le Patis"
PESMES	issu des postes "Route de Malans", "Pont-Et-Chaussées" et "Saint-Pierre"

► Les extensions du réseau de distribution d'électricité

En application des conventions de concession signées avec EDF et la SCICAE, toutes les extensions (hormis celles destinées à alimenter des postes de transformation privés) sont de la compétence du SIED 70 en zone rurale d'électrification. Seuls les travaux d'électrification intérieurs aux lotissements et aux zones commerciales ou industrielles peuvent être réalisés par le SIED 70 dans les villes et communes relevant du secteur urbain : Arc-Les-Gray, Echenoz-La-Méline, Froideconche, Gray, Gray-La-Ville, Héricourt, Lure, Luxeuil-Les-Bains, Navenne, Noidans-Les-Vesoul, Port-Sur-Saône, Rioz, Ronchamp, Roye, Saint-Loup-Sur-Semouse, Saint-Sauveur, Velet et Vesoul.

Ces travaux peuvent être financés en partie par une subvention du Facé selon les règles fixées par le Conseil général.

Les extensions des réseaux de distribution publique d'électricité par le SIED 70 en 2006 sont indiquées sur le tableau ci-après :

Commune	Lieu ou nature des travaux
AMANCE	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
AMANCE	pour une résidence principale projetée rue du Faubourg
AMBLANS-ET-VELOTTE	pour le lotissement communal projeté rue de la Bienfaisance
AMONCOURT	pour le lotissement communal "les Pièçottes"
ANCIER	le long de la rue des Chailles
ANCIER	pour le lotissement "les Fairoyottes"
ANJEUX	pour le bâtiment agricole projeté rue du Calvaire
ARC-LES-GRAY	pour le lotissement communal de la SA Habitat&Territoire
AUTREY-LES-CERRE	pour une résidence principale projetée rue des Vergers
AVRIGNEY-VIREY	pour une résidence principale au lieudit "La Pendelière"
BARD-LES-PESMES	pour une parcelle située rue des Marachaux
BARRE (LA)	pour 2 résidences principales situées le long du chemin rural "l'Angle"
BATIES (LES)	pour une résidence principale projetée le long du CD n°364
BELFAHY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
BLONDEFONTAINE	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
BOREY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
BOUHANS-LES-MONTBOZON	pour une station de pompage
BREUREY-LES-FAVERNEY	pour le lotissement communal au lieudit "le Grand Mont"
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	pour le lotissement communal
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	pour une parcelle située rue de la Paix
BUCEY-LES-GY	pour une résidence principale située Chemin des Vignes
CERRE-LES-NOROY	pour une résidence principale située le long du chemin rural n°4
CHAMPLITTE	pour une résidence secondaire rue de la Haye
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	pour le lotissement communal "la Verrière"
CHARGEY-LES-GRAY	pour un lotissement privé projeté rue des Vignes
CHARGEY-LES-PORT	pour 2 résidences principales situées Impasse du Cornot
CHARGEY-LES-PORT	pour un bâtiment agricole au lieudit "la Partie"
CHARIEZ	pour la station de pompage
CHENEVREY-ET-MOROGNE	pour une résidence principale au lieudit "le Breuil"
CHOYE	pour une zone d'habitations privée située "Chemin de Velloreille"
CHOYE	pour une résidence existante située rue du Moulin
CITERS	pour la ferme "Trincotte" située le long de la RD n°64
COGNIERES	pour une résidence existante au lieudit "Pré de l'Etang"
COISEVAUX	pour le lotissement communal "en Saumon"
COLOMBE-LES-VESOUL	pour une résidence principale située rue de la Fillette
COLOMBIER	pour le lotissement de l'OPAC situé rue du Stade
CONFRACOURT	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
CORBENAY	pour la station de pompage (tarif jaune)
CORBENAY	pour une résidence principale au lieudit "voie communale n°6"
COTE (LA)	pour le lotissement communal situé au lieudit "les Corneillers"

Commune	Lieu ou nature des travaux
CUBRY-LES-FAVERNEY	pour le lotissement communal "la Corne Jardin"
CUBRY-LES-FAVERNEY	pour un atelier situé au lieudit "la Louvière"
CULT	pour une parcelle située le long de la RD n°227
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	pour une résidence principale située au lieudit "friche de Jaumont"
DAMPIERRE-LES-CONFLANS	pour un bâtiment agricole situé au lieudit "chemin rural de la Creux"
DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
DAMPVALLEY-LES-COLOMBE	pour une résidence principale située rue des Planchottes
DEMIE (LA)	pour un bâtiment agricole situé le long de la RD n°78
DEMIE (LA)	pour une résidence principale située le long de la RD n°78
ECHENOZ-LA-MELINE	pour le lotissement communal "les Farces"
ESPRELS	pour la salle des fêtes (tarif jaune)
ETUZ	pour une résidence principale située rue de Lavaux
ETUZ	pour un lotissement privé de la SA Habitat&Territoires "Champs Jobart"
FERRIERES-LES-SCEY	pour une résidence principale située le long du CD n°56
FLEUREY-LES-FAVERNEY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	pour 2 parcelles situées "chemin de Chaillot"
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	pour une résidence principale située le long du chemin "Joly"
FOUGEROLLES	pour la boulangerie située rue du Bas de Laval (tarif jaune)
FREDERIC-FONTAINE	pour une résidence principale projetée chemin "de la fontaine de Paris"
FREDERIC-FONTAINE	pour une résidence principale projetée le long de la RD n°96
FREDERIC-FONTAINE	pour 2 résidences principales projetées chemin du Moulin des Battants
FRESNE-SAINT-MAMES	pour le lotissement communal "
FROIDETERRE	pour un lotissement privé projeté chemin de la Vie du Bois
FROIDETERRE	pour une résidence principale projetée au lieudit "Prés derrière la Cheminée"
FROTEY-LES-VESOUL	pour un lotissement privé "Champs Martin" (2 ^{ème} tranche)
FROTEY-LES-VESOUL	pour une résidence principale située au lieudit "Champs Martin"
GENEVREUILLE	pour 2 résidences principales projetées au lieudit "de la Côte"
GEVIGNEY-ET-MERCEY	pour le lotissement communal "la Grapotte" (2 ^{ème} tranche)
GEVIGNEY-ET-MERCEY	pour une résidence principale projetée route de Mercey
GEZIER-ET-FONTENELAY	pour 3 parcelles situées rue des Vignes
GOUHENANS	pour une résidence principale projetée route des Aynans
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	pour la scierie située le long du CD n°33
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	pour une résidence principale située rue des Mouillères au Perrenot
GRATTERY	pour 2 parcelles situées au lieudit "Route de Vaivre"
GREUCOURT	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
GY	pour le collège privé Menans (tarif jaune)
HAUTEVELLE	pour 3 bâtiments existants situés au lieudit "Chemin rural de Briaucourt"
HERICOURT	pour un lotissement privé "Canton des Piffeaux"
HERICOURT	pour les bâtiments de l'OPAC du quartier Maunoury

Commune	Lieu ou nature des travaux
HERICOURT	pour les bâtiments de la SAFC du quartier Maunoury
HERICOURT	pour le lotissement de l'OPAC sur la zone de Saint-Valbert (2 ^{ème} tranche)
HERICOURT	pour le quartier Maunoury (2 ^{ème} tranche - lots E)
HERICOURT	pour la zone d'habitations à Saint-Valbert (rue Tournu)
HERICOURT	pour la zone d'habitations à Saint-Valbert (lot Kaufmann)
IGNY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
LANTENOT	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
LAVONCOURT	pour des parcelles situées aux abords de l'Eglise
LAVONCOURT	pour une résidence principale projetée route de Tincey
LURE	pour le lotissement de l'OPAC projeté rue des Prés Champrins
LUXEUIL-LES-BAINS	pour un lotissement communal au lieudit "Montvalot – Est"
LYOFFANS	pour un lotissement de 5 parcelles projeté rue de l'Etang
LYOFFANS	pour une station de refoulement
MAGNONCOURT	pour un lotissement communal au lieudit "les champs Brots"
MAGNY-JOBERT	pour une résidence principale située route de Belverne
MAGNY-VERNOIS	pour une résidence secondaire existante située le long du chemin rural n°7
MAGNY-VERNOIS	pour une résidence principale située rue de la Méchelle
MAGNY-VERNOIS	pour un lotissement privé projeté rue Michel Dubois
MAILLERONCOURT-CHARETTE	pour une résidence principale située au lieudit "Champs Nicolas Jeudy"
MELECEY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
MELISEY	pour le lotissement de l'OPAC situé au lieudit "la Goulotte"
MELISEY	pour le magasin Colruyt situé route de Souhières (tarif jaune)
MENOUX	pour une résidence principale située rue de la Vierge
MENOUX	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
MERSUAY	pour un poste de refoulement
MEURCOURT	pour une résidence principale située au lieudit "au Bas de la Baraque"
MONTAGNEY	pour une résidence principale située route de Chaumercenne
MONTDORE	pour un funérarium
MONTESSAUX	pour 2 parcelles à bâtir situées le long de la voie communale n°224
MONTIGNY-LES-VESOUL	pour le lotissement de l'OPAC au lieudit "sur la Grande Vie"
NEUVELLE-LES-LURE (LA)	pour le lotissement communal "le Petit Pré"
NOIDANS-LE-FERROUX	pour une résidence principale projetée rue de la Garaude
NOIDANS-LE-FERROUX	pour une résidence principale projetée au lieudit "les grandes Vignes"
NOROY-LE-BOURG	pour la zone artisanale
NOROY-LE-BOURG	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
ORMOY	pour une porcherie (tarif jaune)
PLANCHER-BAS	pour le lotissement de l'OPAC projeté rue du 19 mars
PONTCEY	pour un lotissement privé situé "Champs Suli"
PORT-SUR-SAONE	pour le lotissement communal "Champs Challots" (3 ^{ème} tranche)
PROISELIERE-ET-LANGLE	pour un bâtiment agricole situé au lieudit "les Grands Champs"

Commune	Lieu ou nature des travaux
PURGEROT	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
QUINCEY	pour un lotissement privé situé le long du chemin "la Demie"
RIOZ	pour la zone artisanale (2 ^{ème} tranche)
RIOZ	pour le lotissement de la S.A. Habitat & Territoires "le Vigney"
ROCHELLE (LA)	pour une résidence principale située au lieudit "Champs Viards"
ROCHE-MOREY (LA)	pour une résidence secondaire située le long du chemin "Dessous le Couvent"
ROCHE-SUR-LINOTTE	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
ROSIERES-SUR-MANCE	pour le réservoir d'eau potable
SAINT-BARTHELEMY	pour une résidence principale projetée route de la Nouvelle
SAINT-GERMAIN	pour 2 résidences principales projetées au lieudit "Sur la Croix de mission"
SAINT-GERMAIN	pour une zone d'habitations privée projetée rue des Têtes de Chats
SAINT-SAUVEUR	pour le lotissement communal projeté rue Bérégovoy
SAULNOT	pour la zone d'activités "Champs Piot" (2 ^{ème} tranche)
SAULNOT	pour 12 logements de l'OPAC sur le site de l'ancien cimetière
SAULNOT	pour le réservoir d'eau potable
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	pour le lotissement communal projeté au lieudit "Montbey"
SERVANCE	pour une station du contrôle des crues
TAVEY	pour une station de pompage projetée rue Marcel Durry
THIEFFRANS	pour un lotissement privé au lieudit ""le Village"
VAIVRE-ET-MONTOILLE	pour une résidence principale projetée Impasse du Chanois
VARIS	pour la société Acces Décor (tarif jaune)
VAROGNE	pour la desserte externe d'un lotissement privé
VELLECLAIRE	le long de la route de Vantoux
VELLE-LE-CHATEL	pour le pylône de téléphonie mobile
VELORCEY	pour une résidence principale au lieudit "le Village"
VILLERS-BOUTON	pour le réservoir d'eau potable
VILLERSEXEL	pour le lotissement de la SAFC "les Champs Pommiers"
VILLERS-SUR-PORT	pour un bâtiment existant au lieudit "Hameau de Franois"
VILLERS-SUR-PORT	pour une menuiserie (tarif jaune)
VYANS-LE-VAL	pour 2 pavillons situés Impasse de la Varenne
VY-LE-FERROUX	aux abords de l'Eglise
VY-LE-FERROUX	le long du chemin d'exploitation n°2
VY-LES-RUPT	pour le pylône de téléphonie mobile

► Les aménagements esthétiques des réseaux d'électricité

Le fonds d'amortissement des charges d'électrification a apporté, en 2006, une contribution financière de 632 475,41 euros pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux ruraux.

Le programme syndical d'aménagement esthétique a permis en outre de réaliser des opérations financées principalement à partir d'une subvention des concessionnaires

On trouvera ci-après la liste des 27 dossiers d'aménagement esthétique réalisés en 2006.

Commune	Lieu ou nature des travaux
AMANCE	des places de la mairie et du Général Ferrand
AMANCE	au lieudit "Ferme de Broye"
ARC-LES-GRAY	rue de la Nitrière (1 ^{ère} tranche)
ARC-LES-GRAY	rue Salengro (1 ^{ère} tranche)
BELVERNE	le long de la voie communale n°3
BOUGNON	dans le bourg (3 ^{ème} tranche)
CHAUX-LA-LOTIERE	rue de Bonnevent
CORDONNET	rue de la Chapelle
DAMPVALLEY-LES-COLOMBE	dans le bourg (2 ^{ème} tranche)
ETUZ	aux abords du lotissement "les Champs Jobart"
FAYMONT	rue des champs de la Vigne
GY	le long du chemin de "Bellevue"
HERICOURT	le long de la Grande rue à Bussurel
LAVONCOURT	aux abords de la mairie
LOMONT	aux abords de la fontaine
LURE	rue de la Font
LUZE	rue du Passeur (5 ^{ème} tranche)
MAGNONCOURT	aux abords de la mairie
MEURCOURT	aux abords de l'Eglise (2 ^{ème} tranche)
NOIDANS-LES-VESOUL	rue Morisot
NOIDANS-LES-VESOUL	rue Albert Olivier (2 ^{ème} tranche)
NOIDANS-LES-VESOUL	rue des Frères Doillon (2 ^{ème} tranche)
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	le long de la ruelle de la "Baume"
VANTOUX-ET-LONGEVILLE	rue de Longeville (1 ^{ère} tranche)
VILLERS-BOUTON	pour le nouvel emplacement du château d'eau
VILLERS-LE-SEC	aux abords de la mairie
VOUHENANS	rue Desault (2 ^{ème} tranche)

► Eclairage public

Le SIED 70 intervient dans ce domaine à la demande expresse des communes ou des organismes d'HLM ou encore des promoteurs immobiliers dans les lotissements privés.

Commune	Lieu ou nature des travaux
AMBLANS-ET-VELOTTÉ	pour 2 résidences principales projetées rue de la Bienfaisance
ANCIER	pour le lotissement "les Fairoyottes"
ARC-LES-GRAY	rue de la Nitrière (1 ^{ère} tranche)
ARC-LES-GRAY	rue Salengro (1 ^{ère} tranche)
AUTREY-LES-CERRE	pour une résidence principale située rue des Vergers
BASSE-VAIVRE (LA)	pour l'illumination de la fontaine et dans la partie Ouest de bourg

Commune	Lieu ou nature des travaux
BELONCHAMP	le long de la RD n°486 (2 ^{ème} tranche)
BOUGNON	dans le bourg (3 ^{ème} tranche)
BOULT	dans le bourg
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	pour le lotissement communal
CHALONVILLARS	pour le terrain de rollers et l'espace Jeunes
CHAMPLITTE	chemin des Lavières
CHAMPTONNAY	rue Servin
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN	pour le lotissement communal "la Verrière"
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN	rue du cimetière
CHAUX-LA-LOTIERE	rue de Bonnevent
CHENEVREY-ET-MOROGNE	pour une résidence principale située au lieudit "le Breuil"
COGNIERES	dans le bourg
COLOMBES-LES-VESOUL	pour une résidence principale située rue de la Fillette
CORBENAY	pour la zone commerciale
CORDONNET	rue de la Chapelle
COTE (LA)	pour le lotissement communal projeté au lieudit "les Corneillers"
COUTHENANS	place de la mairie
COUTHENANS	pour le chemin piétons aux abords de la mairie
DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	aux abords de la salle des fêtes
ETUZ	pour le lotissement de la SA Habitat&Territoires
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	au lieudit "la Petite Rochotte"
FAYMONT	pour le poste "Communal"
FAYMONT	rue des Champs de la Vigne
FERRIERES-LES-SCEY	le long du CD n°56
FERRIERES-LES-SCEY	pour l'illumination de la fontaine
FONTENOIS-LA-VILLE	pour 3 parcelles à bâtir
FREDERIC FONTAINE	pour 2 résidences principales projetées chemin du Moulin
FRESNE-SAINT-MAMES	pour le lotissement communal
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	au lieudit "sur Pontelain" (2 ^{ème} tranche)
FROTEY-LES-LURE	pour le lotissement communal "le Grand Biloirey"
FROTEY-LES-VESOUL	pour le lotissement privé "la Maladière"
FROTEY-LES-VESOUL	pour un lotissement privé au lieudit "Clos Martin"
GEVIGNEY-ET-MERCEY	pour le lotissement communal "la Grapotte" (2 ^{ème} tranche)
GEVIGNEY-ET-MERCEY	au lieudit "les Gravières"
GEZIER-EN-FONTENELAY	pour 3 parcelles situées rue des Vignes
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	au Perrenot route de la Neuville
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	au lieudit "les Fontenettes"
GRATERRY	pour 2 parcelles à bâtir au lieudit "route de Vaivre"
GY	chemin de Bellevue

Commune	Lieu ou nature des travaux
GRATERRY	pour 2 parcelles à bâtir au lieudit "route de Vaivre"
GY	chemin de Bellevue
HERICOURT	pour la zone d'habitations de Saint-Vabert (lot Kaufmann)
IGNY	au lieudit "la Mésière"
LAVONCOURT	aux abords de la mairie
LAVONCOURT	pour des parcelles aux abords de la mairie
LURE	rues Jolliot Curie et Bertrand
LUXEUIL-LES-BAINS	pour le lotissement situé au lieudit "Montvalot-Est"
LUZE	rue Passeurs
MAGNONCOURT	pour le poste "Communal"
MAGNY-VERNOIS	pour le lotissement communal projeté rue de la Noye du Bout
MELISEY	pour le lotissement de l'OPAC situé au lieudit "la Goulotte"
MEMBREY	dans le bourg
MERSUAY	pour l'alimentation d'une borne foraine
MEURCOURT	aux abords de l'Eglise
MONTBOILLON	dans le bourg
NAVENNE	pour le lotissement de l'OPAC (2 ^{ème} tranche)
NAVENNE	pour le lotissement communal "Champs Mathieu" (1 ^{ère} tranche)
NEUELLE-LES-CROMARY	le long du chemin départemental n°5
NOIDANS-LE-FERROUX	pour une résidence principale au lieudit "Les Grandes Vignes"
NOIDANS-LE-FERROUX	rue Morisot
NOIDANS-LE-FERROUX	rue Albert Olivier
NOIDANS-LE-FERROUX	aux abords du parking situé rue Dérahon
NOROY-LE-BOURG	pour la zone artisanale
OYRIERES	pour le lotissement du stade
PLANCHER-BAS	pour le lotissement de l'OPAC projeté rue du 19 mars
PLANCHER-BAS	aux abords du pôle éducatif et du cimetière
PORT-SUR-SAONE	pour le lotissement "Champs Challot" (2 ^{ème} tranche)
PORT-SUR-SAONE	pour le lotissement communal situé rue Albert Roy
RECOLOGNE	au lieudit "les Mauritants"
RIOZ	Grande rue
RIOZ	pour le lotissement privé de la SA Habitat&Territoire (2 ^{ème} tranche)
ROCHELLE (LA)	pour une résidence principale située au lieudit "Champs Viard"
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	rue de la Faille
SAINT-GERMAIN	pour la voie communale vers la route départementale n°486
SAINT-REMY	pour l'illumination de la fontaine
SAINT-SAUVEUR	le long de la route départementale n°64
SAULNOT	pour 12 logements de l'OPAC sur le site de l'ancien presbytère
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	pour l'illumination du monument aux Morts

Commune	Lieu ou nature des travaux
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	ruelle de la Baume
TAVEY	rue Marcel Durry le long de la RD n°83 (2 ^{ème} tranche)
VAIVRE-ET-MONTOILLE	pour 2 résidences principales situées rue du Parc
VAIVRE-ET-MONTOILLE	pour une résidence principale située Impasse du Chanois
VAUVILLERS	le long du chemin du Jard
VELLEFRIE	pour le lotissement privé situé à l'ouest du bourg
VELORCEY	le long du chemin rural dit "des Champs Chardon"
VILLERS-BOUTON	pour le nouvel emplacement du réservoir d'eau potable

► Génie civil de télécommunications

Dès que le SIED 70 réalise une extension de réseau, un aménagement esthétique de réseau à basse tension ou un renforcement en souterrain, il propose de réaliser en coordination de ces travaux un génie civil de télécommunications ou de télédistribution, afin d'éviter que des réseaux aériens téléphoniques soient mis en place alors que le réseau électrique est dissimulé ou en cas de demande de raccordement au réseau de téléphonie filaire.

Ce sont 57 opérations qui ont été réalisées en 2006 en coordination avec d'autres travaux.

Commune	Lieu ou nature des travaux
AMANCE	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
AMBLANS-ET-VELOTTE	pour le lotissement communal projeté rue de la Bienfaisance
ARC-LES-GRAY	rue de la Nitrière - téléphone et télédistribution
ARC-LES-GRAY	rue Salengro (1 ^{ère} tranche) - téléphone et télédistribution
BARRE (LA)	pour 2 pavillons situés le long du chemin rural "l'Angle"
BELFAY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
BOREY	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
BOUGNON	dans le bourg (3 ^{ème} tranche)
BOUHANS-LES-MONTBOZON	pour une station de pompage
CERRE-LES-NOROY	pour une résidence principale projetée le long du chemin rural n°4
CHAUX LA LOTIERE	rue de Bonnevent
CHOYE	pour une résidence principale située rue du Moulin
COLOMBE-LES-VESOUL	pour une résidence principale située rue de la Fillette
CORDONNET	rue de la Chapelle
DAMPVALLEY-LES-COLOMBE	dans le bourg
DEMIE (LA)	pour un bâtiment agricole le long de la RD n°78
DEMIE (LA)	pour une résidence principale située le long de la RD n°78
ESPRELS	pour la salle des fêtes
ETUZ	pour le lotissement privé de la SA Habitat&Territoires "les Champs Jobart"
ETUZ	pour une résidence principale située rue de Lavaux
FAYMONT	pour le poste "Communal"
FAYMONT	rue des champs de la Vigne
FAYMONT	rue du château d'eau

Commune	Lieu ou nature des travaux
FONDREMAND	pour une zone d'habitations située "Chemin des Fontenis"
FONTENOIS-LA-VILLE	pour 3 parcelles à bâtir
FREDERIC-FONTAINE	pour une résidence principale projetée le long de la RD n°96
FREDERIC-FONTAINE	pour une résidence principale projetée chemin de la Fontaine de Paris
FREDERIC-FONTAINE	pour 2 résidences principales projetées le long du chemin dit "Moulin des Bat-
FROIDETERRE	pour un lotissement privé projeté chemin de la Vie au Bois
GENEVREUILLE	pour 2 résidences principales situées au lieudit "de la Côte"
GEZIER-EN-FONTENELAY	pour 3 parcelles situées rue des Vignes
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	au Perrenot route de la Neuvelle
GY	chemin de Bellevue - téléphone et télédistribution
HERICOURT	pour la desserte de la zone d'habitations de Saint-Valbert (lot-Kaufmann)
LANTENOT	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
LAVONCOURT	aux abords de la mairie
LAVONCOURT	pour une résidence principale projetée route de Tincey
LOMONT	aux abords de la fontaine
LUZE	rue Passeurs
MEURCOURT	aux abords de l'Eglise (2 ^{ème} tranche)
MONTBOZON	pour le nouveau bâtiment de la biscuiterie
MONTDORE	pour le funérarium
NEUVILLE-LES-CROMARY	le long du chemin départemental n°5
NOIDANS-LE-FERROUX	pour une résidence principale projetée au lieudit "les Grandes Vignes"
NOIDANS-LES-VESOUL	rue des frères Doillon (1 ^{ère} tranche)
PURGEROT	pour le pylône départemental de téléphonie mobile
RIOZ	Grande rue
RIOZ	pour la zone artisanale (2 ^{ème} tranche)
SAULNOT	pour le réservoir d'eau potable
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	ruelle de la Baume
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	rue de la Neuvelle
VAIVRE-ET-MONTOILLE	pour une résidence principale située Impasse du Chanois
VANTOUX-ET-LONGEVELLE	rue de Longeville (1 ^{ère} tranche)
VELORCEY	pour une résidence principale projetée au lieudit "le Village"
VILLERS-BOUTON	pour le nouvel emplacement du réservoir d'eau potable
VILLERS-SUR-PORT	pour un bâtiment existant situé au lieudit "Hameau de Franois"
VOUGECOURT	pour une résidence principale située rue du Moulin
